



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Département des examens et concours
Bureau des concours enseignants**

Arrêté portant ouverture de l'examen du certificat d'aptitude aux pratiques de l'éducation inclusive

La rectrice de l'académie de Lille

VU le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée modifié ;

VU l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive modifié ;

VU la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une session de la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive sera ouverte au titre de l'année 2022.

ARTICLE 2 : Les inscriptions seront prises par le département des examens et concours du rectorat. Le registre sera ouvert du lundi 08 novembre 2021 au mercredi 15 décembre 2021 inclus.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 9 septembre 2021

La rectrice

